

Contre le choc des savoirs : la mobilisation plus que jamais d'actualité

L'arrêté modifiant l'organisation des enseignements au collège est paru au journal officiel du dimanche 17 mars 2024, instaurant l'enseignement en groupes pour la totalité des heures de français et de mathématiques en 6^e et 5^e pour la rentrée prochaine et en 4^e et 3^e pour celle de 2025. De façon dérogatoire les élèves pourront être regroupé-es en classe entière dans les deux disciplines jusqu'à 10 semaines dans l'année.

On est loin de la promesse de souplesse évoquée par Nicole Belloubet devant les organisations syndicales représentatives.

Si l'expression groupe de niveau n'y figure effectivement pas, la mention d'effectifs réduits (sans aucun seuil annoncé pour autant) pour le groupe dit faible laisse toutefois peu de doutes sur le maintien de la philosophie du projet initial de Gabriel Attal.

En termes d'organisation, c'est une véritable usine à gaz qui se profile. Comment regrouper en classe entière, ou faire changer de groupes, en cours d'année, des élèves qui n'auront pas suivi la même progression au même rythme ? Comment organiser les services des enseignant-es de mathématiques et de français chargé-es de groupes surnuméraires quand les élèves seront en classe entière ? La CGT Educ'action rappelle fermement qu'aucune annualisation des services n'est réglementairement possible. Où trouver les enseignant-es (et les salles de classes...) nécessaires à la mise en œuvre de cette ineptie pédagogique et organisationnelle alors que les deux disciplines sont déficitaires ?

Comment financer les groupes sans devoir abandonner dédoublements en langues ou sciences, projets pédagogiques ou options ?

De cela, Gabriel Attal, qui semble avoir oublié qu'il n'était plus ministre de l'Éducation nationale, s'en fiche, sacrifiant l'École et les élèves à sa communication politique passéiste.

C'est aussi le cas avec les autres mesures du « choc des savoirs » : nouveaux programmes, labellisation des manuels et généralisation à tous les cycles des évaluations nationales qui restreignent la liberté pédagogique et remettent en cause la professionnalité des enseignant-es ; tri social avec les « *prépa secondes* » etc.

Ce n'est pas un « choc des savoirs » légitimant le séparatisme scolaire et le tri social dont a besoin l'Éducation nationale mais bien d'un choc des moyens, partout, suivant les besoins !

La CGT Educ'action exige l'abandon de l'ensemble du Choc des Savoirs et de la réforme de la voie pro, des revalorisations salariales qui passent par une augmentation du point d'indice et des créations massives de postes.

C'est pourquoi, la CGT Educ'action appelle les personnels à être massivement en grève le 19 mars avec toute la Fonction publique et à se réunir en assemblée générale pour débattre de la reconduction du mouvement après le 19.

Montreuil, le 18 mars 2024